



MINI-BASKET 2026

En rouge: modifications

Révisée en date du 11 février 2026

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1.	Catégories d'âge	3
ARTICLE 2.	Composition des équipes	3
ARTICLE 3.	Formule de rencontre	4
ARTICLE 4.	Durée des parties	5
ARTICLE 5.	Règle de participation	5
ARTICLE 6.	Déroulement des parties	6
ARTICLE 7.	Sanctions	6
ARTICLE 8.	Écart	7
ARTICLE 9.	Classement des équipes	7
ARTICLE 10.	Responsabilités de l'entraîneur	7
ARTICLE 11.	Récompense	8
ARTICLE 12.	Règlement	8

1. Catégories d'âge

- 1.1. Les catégories d'âges sont celles décrétées par le RSEQ provincial pour l'année en cours.

Catégories	
Colibri	1 ^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2017
Moustique	1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2015

- 1.1.1- Cependant, au niveau régional, les étudiants-athlètes qui sont nés entre le 1er octobre 2012 et le 30 septembre 2013 seront admis à titre de P7 si les conditions suivantes sont respectées :

- Fréquenter l'établissement scolaire de son équipe pour l'année entière.

- 1.1.2- Ces joueurs P7 seront éligibles pour la saison régulière et le championnat régional.

- 1.2. Un athlète d'âge moustique qui fait partie d'une classe de Primaire 3/4 année et qui souhaite évoluer dans la catégorie colibri devra faire l'objet d'une demande de dérogation par son institution auprès du RSEQ.

2. Composition des équipes

- 2.1. Les inscriptions se font via la plateforme S1. Les athlètes et les entraîneurs doivent tous être inscrits dans S1 au plus tard le mercredi précédant le premier tournoi.

- 2.1.1. Dans la mesure du possible, au plus tard le mercredi précédant le premier tournoi, tous les athlètes doivent avoir un numéro assigné dans S1 afin d'accélérer le début des parties. Les entraîneurs pourront modifier les numéros au besoin avant le début des matches.

- 2.1.2. Les entraîneurs devront inscrire dans S1 leur adresse courriel et leur numéro de téléphone afin de pouvoir être informés et joints en cas d'urgence.

- 2.2. Les équipes féminines et masculines de chaque établissement d'enseignement seront formées de 8 joueurs minimum. Une équipe peut inscrire plus de 15 joueurs sur S1, cependant, cette équipe ne pourra pas habiller et asseoir sur le banc plus de 15 joueurs lors des parties.
- 2.3. Un joueur peut jouer seulement pour une équipe, peu importe la division.
- 2.4. En saison régulière, une équipe a le droit d'utiliser des réservistes d'une catégorie et/ou d'un niveau inférieur.
- Ex; Colibri peut être réserviste en ; Moustique Niveau 1, 2 & mixte
- Moustique Mixte peut être réserviste ; Moustique 1 & 2
- Moustique Niveau 2 peut être réserviste en ; Moustique Niveau 1
- 2.5. Si une équipe ne présente pas le nombre minimum de participants requis (8 joueurs par équipe), la partie aura néanmoins lieu dans le créneau horaire qui lui est attribué. Toutefois, la règle de participation prévue à l'article 5 devra être respectée. À défaut, l'équipe concernée sera déclarée forfait.
- 2.6. Le Mini-basket se joue à 5 contre 5 sur le terrain en tout temps, et ce, pour toutes les catégories. Dans la catégorie mixte, un minimum d'une (1) fille doit être sur le terrain en tout temps. De plus, chaque équipe (mixte) devra compter un minimum de deux (2) filles inscrites et présentes pour la durée de la partie. Une équipe peut aligner plus d'une fille sur le terrain sans que l'équipe adverse soit tenue d'égaliser le nombre de joueuses. (Assurez-vous de respecter l'article 5 concernant les règles de participation.)

3. Formule de rencontre

- 3.1. Au besoin, chaque équipe d'une même catégorie jouera 4 demi-parties (2 X 8 minutes) lors du premier tournoi qui ne compteront pas dans la saison régulière, ce qui permettra de classer les équipes dans la bonne division. Puis, les équipes joueront 2 parties complètes par tournoi de la ligue régulière (tournoi 2 et 3).

Si une catégorie ne comporte qu'une seule division ou peu d'équipes et que le classement n'est pas problématique, alors les équipes joueront 2 matchs complets par tournoi.

3.2 Lors du championnat régional, toutes les équipes y participeront.

4. Durée des parties

- 4.1. La durée des parties sera de 4 quarts de 8 minutes non chronométrées avec une pause d'une minute entre les quarts et de 2 minutes à la demie. Les 3 premiers quarts seront de 2 X 4 minutes, avec 1 seul changement de joueurs permis et obligatoire après 4 minutes de jeu : le marqueur avise les arbitres lorsque les 4 minutes de jeu sont écoulées et les 2 équipes doivent présenter leur nouvel alignement de joueurs immédiatement, sans pause. Le dernier quart sera de 8 minutes complètes avec des changements permis en tout temps lors des arrêts de jeu.
- 4.2. Le temps est non chronométré, c'est-à-dire que le temps est continu sauf lors d'un temps mort, d'une blessure, ou de toute autre situation qui pourrait retarder le jeu selon le jugement des arbitres.
- 4.3. Si le résultat est nul à l'expiration du 4^e quart, le jeu doit être arrêté immédiatement et les deux équipes recevront 1 point au classement.
- 4.4. Pour le championnat régional seulement, si le résultat est nul à l'expiration du 4^e quart, une prolongation de 3 minutes (complet) non chronométré sera accordée, jusqu'à on a un gagnant.

5. Règle de participation

- 5.1. **Participation maximale** : Au cours des 3 premiers quarts, aucun joueur ne peut prendre part à plus de 2 quarts complets ou l'équivalent (soit un maximum de 4 périodes de 4 minutes).
- 5.2. **Participation minimale** : Au cours des 3 premiers quarts, tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent participer activement à l'équivalent d'un quart complet (soit un minimum de 2 périodes de 4 minutes).
- 5.3. Aucune substitution libre n'est permise durant les 3 premiers quarts d'un match. Les substitutions doivent être effectuées au début d'un quart et/ou lors de l'arrêt obligatoire du jeu à 4 minutes. La substitution libre sera permise au

cours du 4e quart sur arrêt de jeu seulement (pas de changement possible après un panier, sauf lors des deux dernières minutes de jeu lorsque l'équipe qui demande le changement détient la possession du ballon).

6. Déroulement des matchs

6.1. La défensive d'homme à homme, tel que décrit par la FBBQ est obligatoire. Le mi-terrain sera appliqué en tout temps et ce, même après un rebond défensif, pour toutes les catégories, sauf dans la catégorie Moustique niveau 1 - masculin et féminin.

6.1.1 Les équipes moustiques niveau 1 (masculin et féminin) peuvent jouer une pression sur tout le terrain sauf lors des matchs où il y a un écart de plus de 20 points où elles devront alors jouer mi-terrain.

6.2. Le ballon officiel doit être de grosseur 6.

6.3. Les lancers de 3 points ne sont pas autorisés au mini-basket.

6.4. Hauteur de panier par catégorie; (selon FBBQ)

Colibri	Moustique
9 pieds (2,75 m)	10 pieds (3,05 m)

7. Sanctions

7.1. *Infractions*

1re infraction: Avertissement
 2e infraction: 1^{ère} faute technique à l'entraîneur
 3e infraction : 2^e faute technique à l'entraîneur
 4e infraction: L'équipe perd par forfait

7.2. *Situation de boni*

La pénalité (situation de boni) est administrée à partir de la 5e faute d'équipe à chaque quart, la pénalité est de 2 lancers.

8. Écart

- 8.1. Dès qu'un écart de 30 points sépare les deux équipes en présence, le pointage n'apparaîtra plus sur le tableau indicateur jusqu'à la fin de la partie. Cependant, la feuille de match continuera à suivre le pointage de la partie.
- 8.2. À partir du 4e quart, dès qu'il y a 50 points séparant les deux équipes, l'entraîneur de l'équipe tirant de l'arrière peut demander l'arrêt de la rencontre à tout instant.
- 8.3. Lors de la saisie des résultats **dans S1**, un écart maximal de 50 points devra apparaître.

9. Classement des équipes

Partie gagnée :	3 points
Partie nulle :	1 point
Partie perdue :	0 point
Partie forfait :	0 point et l'équipe perd 0 à 20.

10. Responsabilités de l'entraîneur

- 10.1. L'entraîneur doit s'assurer que les éléments suivants sont sur la feuille de match :
 - Nom, prénom et le numéro de chaque joueur;
 - **Signature de l'entraîneur (en début de partie)**
- 10.2. **Les points d'éthique sportive**
 - 10.2.1. **À chaque partie, on ajoute au classement un maximum de deux (2) points de valorisation pour le respect de l'éthique sportive à chaque équipe.**

10.2.2. Toute situation d'ordre éthique peut être acheminée par écrit au RSEQ.

10.2.3. Advenant qu'une équipe perde par forfait, ses deux (2) points d'éthique seront retirés.

10.3. Discipline et surveillance

10.3.1. Les entraîneurs dont les noms sont sur les feuilles de match sont responsables de la conduite de leurs joueurs et spectateurs à tous les matchs auxquels ils participent.

10.3.2. Les entraîneurs doivent également veiller à fournir une surveillance minimum lors des périodes d'attente entre les matchs principalement dans les aires mis à la disposition des équipes tel que les corridors et les vestiaires.

10.3.3. **AUCUN BALLON OU BÂTON N'EST ACCEPTÉ DANS LES CORRIDORS.**
En cas de bris, la facture de réparation sera envoyée à l'école fautive.

10.3.4. Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser les spectateurs, parents, joueurs ou équipes dont la conduite serait excessive, causerait des dommages ou un préjudice au tournoi.

11. Récompense

11.1 Des récompenses seront remises lors de la journée du championnat régional.

12. Règlements

12.1. Les règlements officiels du basketball de « FIBA », incluant les amendements de la FBBQ seront employés.

12.2. Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.